

**Assemblée générale**

Distr. générale
8 avril 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 112 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007**Deuxième volet : plan-programme biennal****Programme 21**
Réfugiés de Palestine**Table des matières**

	<i>Page</i>
Orientation générale	2
Sous programme 1. Enseignement	3
Sous-programme 2. Santé	4
Sous-programme 3. Services de secours et services sociaux	5
Sous-programme 4. Microfinancement et microentreprises.	6

* A/59/50 et Corr.1.



Orientation générale

21.1 Dans sa résolutions 302 (IV) du 8 décembre 1949, l'Assemblée générale a créé l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en tant qu'entité distincte du système des Nations Unies avec pour mandat de fournir sans interruption aide et secours aux réfugiés de Palestine. Depuis 1950, année où il a commencé ses activités, l'UNRWA est devenu l'organisme opérationnel le plus important du Moyen-Orient; il a montré qu'il savait adapter et perfectionner ses programmes en fonction de l'évolution des besoins des réfugiés, et faire face à l'évolution de la situation dans la région. Il ne demande qu'à continuer sur cette voie au cours de l'exercice biennal 2006-2007, conformément au mandat triennal que lui confie l'Assemblée générale, le dernier en date étant inscrit dans la résolution 56/52 du 10 décembre 2001, par laquelle l'Assemblée l'a prorogé au 30 juin 2005.

21.2 L'Office rend compte directement à l'Assemblée générale. Une Commission consultative de 10 membres, qui comprend des représentants des principaux donateurs et des gouvernements hôtes, procède à un examen d'ensemble des programmes et activités de l'Office.

21.3 Les objectifs stratégiques de l'Office pour l'exercice 2006-2007 sont les suivants : continuer d'investir dans la mise en valeur des ressources humaines des réfugiés de Palestine, favoriser le développement social et économique de cette population et offrir aux réfugiés de situation particulièrement difficile des secours et un soutien spécialement adaptés. L'Office apporte également des secours d'urgence aux réfugiés vulnérables en situation de détresse. À partir de 2000, il a fourni, outre ses services courants, des secours d'urgence à plus de 1,2 million de réfugiés touchés par les affrontements dans le territoire palestinien occupé. Il compte continuer d'assurer ces services si la situation l'exige. Si ces affrontements se poursuivent ou s'intensifient les prestations aux réfugiés seront compromises par la dégradation de la situation économique de cette population, les restrictions imposées à la circulation des marchandises et des fonctionnaires et aux services, ainsi que l'augmentation du nombre de demandes d'intervention d'urgence adressées au personnel de l'Office. Si les négociations de paix reprennent et aboutissent à un règlement, l'Office pourrait se voir confier de nouvelles tâches.

21.4 Pendant l'exercice biennal 2006-2007, conformément à la pratique établie, l'Office desservira aussi dans des cas exceptionnels les pauvres non réfugiés qui vivent parmi les populations réfugiées. Sous la responsabilité du Commissaire général, il s'efforcera de réaliser ses objectifs en continuant de fournir aux réfugiés palestiniens qui remplissent les conditions requises un ensemble de services touchant l'enseignement, la santé, les secours, la protection sociale et le microcrédit. Les réfugiés sont immatriculés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et l'on pense qu'ils seront au nombre de 4,4 millions environ en 2006. L'égalité des sexes demeure un objectif prioritaire de l'Office dans tous ses domaines d'activité. En 2006-2007, l'Office s'appuiera sur les acquis très importants enregistrés dans ce domaine pour améliorer encore l'intégration dans ses activités d'une démarche soucieuse d'égalité des sexes. On peut noter à cet égard qu'au cours de l'exercice biennal 2004-2005, l'Office mettra au point et appliquera à l'ensemble de ses services une stratégie sexospécifique dont on attend des résultats tangibles en 2006-2007.

21.5 Les réfugiés de Palestine s'en remettent à l'Office pour tout un éventail de services essentiels à leur bien-être. L'Office, qui n'a que les contributions volontaires pour exécuter ses programmes et qui a connu ces dernières années un manque chronique de moyens financiers, continuera d'assurer une gestion efficace et parcimonieuse et de mener au besoin des évaluations de sa planification stratégique et de ses programmes afin de préserver la qualité et la quantité des services qu'il assure à une population de réfugiés en augmentation rapide. Pour s'assurer de l'engagement de la communauté internationale, notamment à l'égard de son financement et des besoins de ses programmes, l'Office a prévu d'organiser en Suisse en juin 2004 une grande conférence internationale. De plus, il s'employait au début de 2004 à élaborer un plan stratégique quinquennal (2004-2008) en vue de déterminer les activités et les ressources qui lui seraient nécessaires pour améliorer les services et restaurer les infrastructures. Dans chaque sous-programme (enseignement général, enseignement technique et professionnel, soins de santé maternelle et infantile, prévention des maladies, lutte contre la pauvreté et microcrédit), l'Office s'est efforcé d'atteindre des résultats conformes aux objectifs et aux engagements du système des Nations Unies, qu'il s'agisse des objectifs du Millénaire pour le développement, du Programme d'action de Beijing ou des principes et stratégies de l'Organisation mondiale de la santé. Au cours de l'exercice 2006-2007, il poursuivra l'action menée dans ce sens.

Sous-programme 1 Enseignement

Objectif de l'Office : Répondre aux besoins élémentaires des enfants et des jeunes réfugiés de Palestine en matière d'enseignement et de formation et leur offrir de meilleures perspectives d'éducation et d'emploi.

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Préservation à tous les niveaux de la qualité de l'enseignement dispensé aux réfugiés de Palestine	a) i) Taux de passage dans la classe supérieure au cours du cycle élémentaire ii) Nombre d'établissements d'enseignement ou d'autres locaux construits ou rénovés iii) Nombre de membres du personnel enseignant et non enseignant du secteur de l'éducation ayant reçu une formation
b) Cours et programmes scolaires adaptés et améliorés, tant pour l'enseignement général que pour l'enseignement technique, en fonction de l'évolution des programmes des pays hôtes	b) Programmes scolaires adaptés ou améliorés par rapport au nombre de modifications requises, en pourcentage
c) Cours et programmes des établissements de formation professionnelle adaptés et améliorés en fonction de l'évolution du marché	c) Programmes scolaires adaptés ou modifiés par rapport au nombre total de modifications requises, en pourcentage

Stratégie

21.6 La stratégie permettant d'atteindre l'objectif fixé consiste :

- a) À aider les écoles à faire en sorte que tout enfant palestinien admissible ait bien sa place à l'école et qu'il y reçoive un enseignement de qualité, et à améliorer les services fournis par les établissements de formation professionnelle et technique afin d'améliorer les perspectives d'emploi;
- b) À cultiver un milieu favorable à l'apprentissage et à la satisfaction des nouveaux besoins provoqués par l'accroissement naturel de la population de réfugiés, en rénovant et en agrandissant les locaux et en développant les aptitudes et les compétences des enseignants et des formateurs de l'Office;
- c) À cultiver les relations de travail avec les ministères de l'éducation de façon à anticiper largement les changements qui surviennent;
- d) À s'assurer que le matériel, les outils et les auxiliaires didactiques ne sont pas obsolètes;
- e) À veiller à préserver totalement la véritable parité des sexes dans les écoles de l'Office.

Sous-programme 2 Santé

Objectif de l'Office : Pourvoir aux besoins élémentaires des réfugiés de Palestine en matière de santé et améliorer l'état sanitaire de la population.

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Réduction de la mortalité infantile et maternelle due à des causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement, en particulier de la mortalité néonatale	a) Pourcentage d'enfants mis au monde par un personnel qualifié
b) Réduction de la morbidité, de l'invalidité et de la mortalité dues à des maladies transmissibles et non transmissibles	b) i) Maintien d'un taux de couverture vaccinale contre les maladies à vaccin supérieur à 95 % ii) Proportion des nouveaux cas de maladies non transmissibles pris en charge, en pourcentage
c) Développement de la protection à long terme de l'environnement dans les camps de réfugiés	c) Pourcentage de logements reliés à un réseau d'égouts souterrain dans les camps de réfugiés
d) Harmonisation des politiques de santé et des normes de service avec celles du pays hôte	d) Nombre d'accords de partenariat ou de programmes communs avec les autorités du pays hôte

Stratégie

21.7 La stratégie permettant d'atteindre l'objectif fixé consiste :

- a) À privilégier l'intégration des différentes composantes de la santé dans une politique de soins de santé primaires accordant la priorité à la réduction des facteurs de risque et à la gestion des groupes à risque élevé;
- b) À réorganiser les programmes spéciaux de lutte contre les maladies non transmissibles et l'anémie ferriprive et de prévention de cette carence, de manière à améliorer l'incidence sur l'état sanitaire des groupes concernés;
- c) À continuer d'investir dans la formation et le perfectionnement du personnel de santé;
- d) À renforcer les partenariats avec les parties prenantes afin de favoriser la mobilisation de nouvelles ressources, d'accroître l'efficacité et la rentabilité et d'éviter les chevauchements d'activités.

Sous-programme 3 Services de secours et services sociaux

Objectif de l'Office : Assister les réfugiés les plus défavorisés sur le plan socioéconomique et les aider à devenir autonomes.

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Amélioration des conditions de vie et distribution plus rapide d'argent et de vivres aux réfugiés qui y ont droit	<ul style="list-style-type: none"> a) i) Pourcentage d'abris remis en état par rapport aux besoins établis en matière de logement ii) Proportion des distributions d'argent et de vivres effectuées en temps utile, en pourcentage
b) Amélioration du bien-être des réfugiés de Palestine les plus défavorisés	<ul style="list-style-type: none"> b) i) Nombre d'emplois créés ou maintenus grâce au programme d'assistance aux collectivités par le microcrédit (prêts garantis consentis à des groupes, prêts à des conditions libérales, stages d'apprentissage, etc.) ii) Nombre de handicapés ayant bénéficié directement de services de rééducation dans un centre extrahospitalier spécialisé

Stratégie

21.8 La stratégie permettant d'atteindre l'objectif fixé consiste :

- a) À fournir aux réfugiés de Palestine des produits alimentaires et à remettre leurs logements en état afin de pourvoir à leur besoins les plus élémentaires et de leur offrir un niveau de vie acceptable, tout en leur permettant de mieux

profiter des possibilités socioéconomiques offertes localement et d'accéder plus facilement aux services locaux de rééducation afin de favoriser leur autonomie;

b) À continuer de renforcer les capacités, notamment par la participation du personnel occupant des postes clefs aux cours de formation des formateurs axés sur les questions d'égalité des sexes;

c) À tenir à jour un registre des réfugiés de façon à suivre l'évolution de la population d'ayants droit.

Sous-programme 4 Microfinancement et microentreprises

Objectif de l'Office : Améliorer les conditions de fonctionnement des petites entreprises et microentreprises, créer et maintenir des emplois, réduire le chômage et accorder aux personnes dans le besoin des prêts qui leur permettront d'exercer des activités rémunératrices.

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Accroissement des possibilités d'activités commerciales et rémunératrices	a) i) Valeur des prêts décaissés ii) Nombre de prêts décaissés
b) Meilleure mise en valeur des moyens à la disposition des femmes chefs de microentreprise	b) i) Nombre de prêts consentis aux entreprises dont une femme est propriétaire ii) Encours des emprunts des femmes

Stratégie

21.9 La stratégie permettant d'atteindre l'objectif fixé comprend la mise au point d'une gamme autofinancée de produits de crédit suffisamment étendue pour répondre à l'ensemble des besoins des chefs de microentreprise. La diffusion en sera assurée dans les milieux d'affaires par le réseau en plein essor d'antennes locales dans chaque région, de sorte que les prêts seront accessibles dans tous les secteurs abritant beaucoup de réfugiés. Chaque antenne locale se développera selon le principe du recouvrement des coûts institutionnels et on n'en établira de nouvelle que lorsque le marché permettra aux opérations de crédit de s'autofinancer.

Textes portant autorisation

Résolutions de l'Assemblée générale

302 (IV)	Aide aux réfugiés de Palestine
56/52	Aide aux réfugiés de Palestine
58/95	Aide aux réfugiés de Palestine et appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient